

# Conditions générales pour les modules de formation continue SIS selon la structure de formation de Swiss Ice Skating

Ces Conditions Générales de Vente (CGV) font partie intégrante du contrat entre les participant(e)s au SIS-Programme de Formation et Swiss Ice Skating (SIS).

## INSCRIPTION

Sauf indication contraire, l'inscription ne peut être effectuée que par le coach J+S du club du ou de la participant(e) via la Banque de Données Nationale pour le Sport (BDNS). Une fois l'inscription effectuée, le ou la responsable de la formation de la discipline sportive concernée vérifie si les conditions d'admission sont remplies. En cas d'admission au module, le ou la participant(e) est sélectionné(e) pour le cours/module. Ensuite, le ou la participant(e) confirme sa participation également dans la BDNS. Environ 6 semaines avant le début du cours, toutes les personnes inscrites reçoivent un courriel de la direction du cours confirmant leur admission au cours. Le ou la participant(e) reçoit le programme détaillé et la facture au plus tard 2 semaines avant le début du cours.

## ANNULATIONS / CHANGEMENTS DE RÉSERVATION

Les annulations doivent être effectuées par le ou la participant(e) directement dans la BDNS avant le début du cours. De même, le ou la participant(e) doit informer la direction du cours par courriel de son désistement. Les éventuels frais de traitement sont prélevés en fonction du moment de la désinscription. Le moment de la désinscription est le moment où l'inscription est annulée dans la BDNS.

Date d'annulation des cours de présence avec ou sans hébergement / frais de dossier :

- Plus de 30 jours avant le début du cours  
Pas de frais de dossier.
- 30 à 10 jours avant le début du cours  
30% des frais du cours\*.

- Moins de 10 jours avant le début du cours  
60% des frais du cours\*.
- Non présentation au cours  
Prix total du cours.
- Abandon du cours  
Prix total du cours.

*\*Si quelqu'un de la liste d'attente peut prendre la place dans le cours, seuls des frais de dossier de CHF 20.- seront demandés.*

Date d'annulation des cours virtuels / frais de dossier :

- Plus de 30 jours avant le début du cours  
Pas de frais de dossier.
- Moins de 30 jours avant le début du cours  
CHF 20.00.
- Non présentation au cours  
Prix total du cours.
- Abandon du cours  
Prix total du cours.

Annulation sans frais de traitement :

En cas d'annulation avant le début du cours pour des raisons de santé (un certificat médical doit être remis au secrétariat de SIS au plus tard 14 jours après le début du cours) ou en cas de décès dans la famille, les frais de dossier ne sont pas facturés.

### Conditions d'annulation divergentes de partenaires tiers :

SIS se réserve le droit de facturer en sus les frais de tiers pour l'hébergement, les repas ou autres. Dans ce cas, des conditions d'annulation de partenaires (hôtel, restaurant, etc.) différentes dans le temps peuvent s'appliquer.

## **ORGANISATION DU COURS**

Pour des raisons d'organisation, SIS se réserve le droit de reporter ou de regrouper des cours, de changer le lieu du cours, d'adapter le programme ou d'annuler le cours. Dans ce cas, aucun frais ne sera prélevé. En cas d'absence du responsable du cours, SIS peut procéder à un changement de responsable.

## **PLACES ET DÉROULEMENT DES COURS**

Un nombre minimum d'inscriptions est requis pour chaque session. Dans le cas contraire, SIS se réserve le droit d'annuler le cours. Les frais de cours éventuellement versés seront intégralement remboursés aux participant(e)s. Toute autre revendication est exclue.

Lorsque le nombre maximal de participant(e)s est atteint dans la BDNS, les inscriptions suivantes sont automatiquement placées sur la liste d'attente. Les participant(e)s sur la liste d'attente ne peuvent être remplacés qu'en cas d'annulation.

La direction du cours peut exclure, avant ou pendant le cours, les participant(e)s qui ne remplissent pas les conditions requises et/ou qui ne respectent pas les instructions. En cas d'exclusion pour les raisons susmentionnées, le prix total reste dû ou ne sera pas remboursé.

## **PRESTATIONS**

Le prix comprend les repas, l'hébergement et la location de l'infrastructure (selon le programme détaillé) ainsi que les frais de direction du cours. Dans le module "Steps & Turns", le manuel "Steps and Turns on Ice" est en outre inclus dans les frais de cours ; il sera envoyé aux participant(e)s par courriel sous forme de pdf un jour avant le début du cours. Les boissons (sauf l'eau), les collations, les frais de déplacement et les éventuelles dépenses personnelles supplémentaires sont à la charge des participant(e)s.

## CONDITIONS DE PAIEMENT

Les coûts de tous les cours sont indiqués dans la BDNS.

Il y a 3 profils de participant(e)s avec 3 prix différents :

- Profil A : Pour les moniteurs et monitrices J+S qui ont exercé une activité de cadre J+S (coach, moniteur/monitrice ou expert-e) au cours des deux dernières années précédant le début de la formation ou de la formation continue J+S.
- Profil P : Pour les moniteurs et monitrices J+S, les coachs J+S ou les expert(e)s J+S non actifs.
- Profil N : Pour les participant(e)s qui ne remplissent pas les conditions d'admission.

Pour les cours J+S, le statut du profil est celui qui figure dans la BDNS au moment de l'inscription. Si ce statut devait changer, la personne inscrite a la possibilité de s'annoncer auprès du secrétariat de SIS jusqu'à 30 jours avant le cours. Par la suite, il ne sera plus possible de modifier le montant de la facture.

Swiss Ice Skating se réserve le droit de modifier le prix des prestations en cas de nécessité.

En cas de renonciation à des prestations incluses dans le prix du cours, telles que l'hébergement, les repas ou autres, il n'existe aucun droit à une réduction du prix du cours.

Les frais de voyage sont à la charge des participant(e)s. Pour tous les cours J+S, les participant(e)s reçoivent toutefois un code CFF pour une réduction de 100% sur le voyage aller et retour.

Le délai de paiement est en principe de 14 jours et les frais de cours doivent être réglés avant le début du cours. Les participant(e)s au cours qui doivent être rappelés à l'ordre pour le paiement doivent payer, en plus des frais de cours ordinaires, des frais de rappel de CHF 10.00 par rappel.

## ALLOCATIONS POUR PERTE DE GAIN (APG) LORS DE COURS J+S

Seuls les participant(e)s aux cours organisés par l'OFSPPO ou par un office cantonal du sport ont droit à des Allocations pour Perte de Gain (APG). En vertu des dispositions légales, la Confédération ne verse pas d'APG lors de cours organisés par des fédérations sportives nationales.

## PROTECTION DES DONNÉES

Lors du traitement des données personnelles, SIS respecte les dispositions en vigueur en matière de protection des données, notamment celles de la LPD. Le traitement des données personnelles dans le cadre des cours de SIS est en outre soumis à la déclaration de protection des données de SIS en vigueur ou aux directives internes de SIS en matière de protection des données.

En s'inscrivant, le ou la participant(e) accepte que les données pertinentes pour la formation (notamment nom et prénom, genre, date de naissance, adresse de courriel, numéro de téléphone, club) fournies lors de l'inscription ou enregistrées dans la base de données des membres de SIS soient utilisées par SIS ou par des tiers chargés par SIS de l'organisation de l'inscription et du déroulement du cours. Lors de l'utilisation, il est tenu compte du principe de traitement proportionnel dans la mesure où les détails non nécessaires pour le but en question sont omis (par ex. sur la liste des participant(e)s). Le ou la participant(e) accepte que SIS transmette des messages concernant le déroulement des cours ainsi que d'autres informations et offres par voie électronique à l'adresse de courriel indiquée.

## ENREGISTREMENT PHOTOS ET FILMS PAR LES PARTICIPANT(E)S OU SWISS ICE SKATING

Les enregistrements privés de films et de photos pendant le cours ne sont autorisés qu'avec l'accord explicite de la direction du cours. Les éventuels films et photos pris par les participant(e)s ne peuvent être utilisés qu'à des fins privées.

Swiss Ice Skating peut prendre des photos et des films pendant le cours et les utiliser à ses propres fins (publicité, reportages, Internet, publications, etc.). En s'inscrivant au cours, les participant(e)s donnent automatiquement leur accord. Il n'existe aucun droit à l'effacement ultérieur ou à l'occultation des films et photos utilisés.

## RESPONSABILITÉ / ASSURANCE

Pour tous les cours organisés par SIS, SIS décline toute responsabilité pour les dommages causés, dans la mesure où la loi le permet. Les participant(e)s sont responsables de la souscription d'une assurance accident et responsabilité civile suffisante. SIS ne peut être tenu responsable du vol ou de la perte d'objets.

Si les objectifs du cours ne sont pas atteints ou si l'attestation de cours n'est pas délivrée, les participant(e)s ne peuvent faire valoir aucun droit, notamment aucun remboursement des frais de cours.

## RÉUSSITE DU COURS

Tous les cours J+S sont soumis à une règle de présence de 100%. De plus, une participation active au cours est attendue pour réussir le cours. Pour les modules d'examen, toutes les parties de l'examen doivent avoir une note suffisante.

Aucune attestation de cours sur papier ne sera distribuée à la fin du cours. La participation au cours est indiquée dans la BDNS à la fin du cours par la direction du cours. La BDNS a une valeur juridique.

## MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

SIS se réserve le droit de modifier les CGV à tout moment. La version en vigueur au moment de l'inscription fait foi et ne peut pas être modifiée unilatéralement pour la conclusion du présent contrat.

## CLAUSE SALVATRICE

Si une disposition des présentes conditions générales est invalide ou incomplète, ou si son exécution est impossible, la validité des autres parties n'en sera pas affectée. Dans un tel cas, la disposition invalide doit être remplacée par une disposition valide qui permette d'atteindre l'objectif prévu du contrat de manière juridiquement admissible et qui se rapproche le plus possible, du fait de son contenu, de l'intention initiale. Il en va de même en cas de lacune.

## DROIT APPLICABLE ET LIEU DE JURIDICTION

Le droit suisse s'applique à toutes les relations juridiques avec SIS.

Le lieu de juridiction est Ittigen, BE.

Swiss Ice Skating / février 2025